

**20  
21**

# **5 VALEURS & 11 PRINCIPES**

**POUR UNE CONDUITE ÉTHIQUE**

Mémo éthique

---

Direction Éthique Groupe



# POURQUOI CE MEMO ?

---

La Charte éthique du Groupe SNCF a été adoptée par le conseil de surveillance de la société nationale SNCF (ex-EPIC) le 3 novembre 2016.

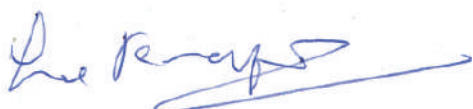
## **C'est un document qui :**

- met en évidence et explicite les **5 valeurs éthiques fondamentales** retenues par les salariés du groupe : Intégrité, Responsabilité, Respect des personnes, Confiance, Courage,
- énonce **11 principes de comportement**, qui sont présentés sous la forme d'obligations (« Nous devons ») et d'interdictions (« Nous ne devons pas »).

La Charte éthique décrit aussi le rôle que doivent jouer les managers dans la connaissance et la diffusion de **la culture éthique au sein du Groupe**. Elle a l'ambition d'être relativement exhaustive, ce qui a conduit à l'élaboration d'un document volumineux.

Le Mémo éthique est une présentation simplifiée de la Charte, concentrée principalement sur **les obligations ou les interdictions à observer par les salariés du Groupe**. Ce Mémo éthique, est aussi **un outil d'aide à la décision ou à l'action** dans certaines situations soulevant une problématique éthique.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Iohann LE FRAPPER

**Directeur de l'Éthique Groupe**

# LES 5 VALEURS ÉTHIQUES

---

01  
Intégrité

02  
Respect des personnes

03  
Responsabilité

04  
Confiance

05  
Courage



Nos cinq valeurs éthiques expriment la manière dont nous voulons travailler entre nous et avec toutes nos parties prenantes : clients, fournisseurs, partenaires et société civile.

Elles ont vocation à être communes à l'ensemble des salariés du Groupe SNCF, ce qui signifie qu'elles doivent inspirer nos comportements dans le collectif du Groupe SNCF.

# LES 11 PRINCIPES

Les valeurs éthiques sont déclinées en onze principes de comportement qui consistent à :

---

01 protéger le capital humain du Groupe,

---

02 prévenir et lutter contre la corruption et le trafic d'influence,

---

03 lutter contre la fraude,

---

04 respecter le droit de la concurrence,

---

05 éviter les conflits d'intérêts,

---

06 protéger les informations personnelles et les données confidentielles,

---

07 gérer et utiliser de manière rigoureuse les fonds et le patrimoine de SNCF,

---

08 réduire notre empreinte environnementale,

---

09 être un groupe citoyen responsable et solidaire,

---

10 s'assurer que nos prestataires, fournisseurs et partenaires appliquent des standards éthiques équivalents,

---

11 assumer des devoirs spécifiques liés aux missions de service public (laïcité, égalité de traitement, loyauté et réserve).

---

# 01 PROTÉGER LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE



## Nous devons...

Garantir des conditions de travail respectant la réglementation, les droits de l'Homme et la dignité, et traiter chacun avec équité,

Avoir et exiger un comportement de respect des personnes, de la vie privée et des différences,

Prévenir et faire cesser toutes les discriminations,

Accueillir et intégrer les nouveaux collaborateurs, et leur faire connaître la Charte Éthique.



## Nous ne devons pas...

Pratiquer, ou tolérer, des comportements ou des propos de type harcèlement moral ou sexuel, sexisme ou discrimination, ni dévalorisants ou insultants (raciste, sexiste, xénophobe, homophobe...),

Apposer ou laisser apposer dans les locaux SNCF des documents ou des écrits à caractère dégradant, outrageant ou injurieux.



---

# 02 PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

## + **Nous devons...**

Observer les conventions internationales qui interdisent la corruption,

Refuser toute forme de corruption en appliquant le programme du Groupe SNCF sur la prévention de la corruption,

Vérifier que nos partenaires et intermédiaires commerciaux agissent légalement et honnêtement.  
En cas de doute sérieux, accepter de perdre une affaire, de ne pas contracter ou de résilier,

S'assurer que nos opérations financières (comptables, trésorerie, mécénat, partenariat, communication...) ne cachent pas de corruption.



## - **Nous ne devons pas...**

Solliciter ou accepter, des paiements, cadeaux ou invitations, d'un fournisseur, d'un prestataire ou d'un candidat, en échange d'un comportement indûment favorable,

Proposer ou donner, à un agent public ou à un partenaire, des paiements, cadeaux ou invitations, en échange d'un comportement indûment favorable.



# 03 LUTTER CONTRE LA FRAUDE



## Nous devons...

Connaître et faire connaître les procédures internes destinées à prévenir les risques de fraude,

Appliquer les règles de séparation des fonctions (décisionnaire et contrôleur), de délégations de pouvoirs, de signature et de double contrôle,

Assurer la traçabilité des opérations et la fidélité des comptes,

Vérifier la réalité des dépenses professionnelles remboursées par le Groupe SNCF.



## Nous ne devons pas...

Détourner des sommes, des produits ou des matériels du Groupe SNCF,

Tricher sur les quantités afin d'obtenir des contreparties indues des prestataires ou fournisseurs,

Détruire des pièces justificatives, falsifier des écritures ou pièces comptables ou bancaires ou omettre une formalité obligatoire, pour dissimuler une illégalité ou un profit personnel.





# 04 RESPECTER LE DROIT À LA CONCURRENCE



## Nous devons...

Respecter toutes les règles de la libre concurrence,

Appliquer les principes et règles d'achat du Groupe SNCF et les critères permettant les marchés en gré à gré ou imposant un appel d'offres,

Agir loyalement avec nos concurrents, partenaires, prestataires ou fournisseurs.



## Nous ne devons pas...

Participer à des ententes avec des concurrents sur les prix, répartir des marchés, restreindre l'accès au marché, ou fausser un processus d'appel d'offres,

Favoriser indûment un fournisseur ou un prestataire, par exemple en lui donnant une information privilégiée,

Profiter d'une situation de position dominante sur un marché pour entraver les concurrents ou solliciter des avantages indus de fournisseurs ou de prestataires.





# 05 ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS



## Nous devons...

Identifier, avant qu'elles ne surviennent, les situations à risque, à savoir celles où un intérêt personnel, quel qu'il soit, interfère ou est susceptible d'interférer avec l'intérêt de la SNCF,

Déclarer clairement ces situations à notre responsable hiérarchique,

Dans ces situations, ne pas intervenir dans le processus précontractuel ou ne pas siéger à la réunion où se prend la décision.



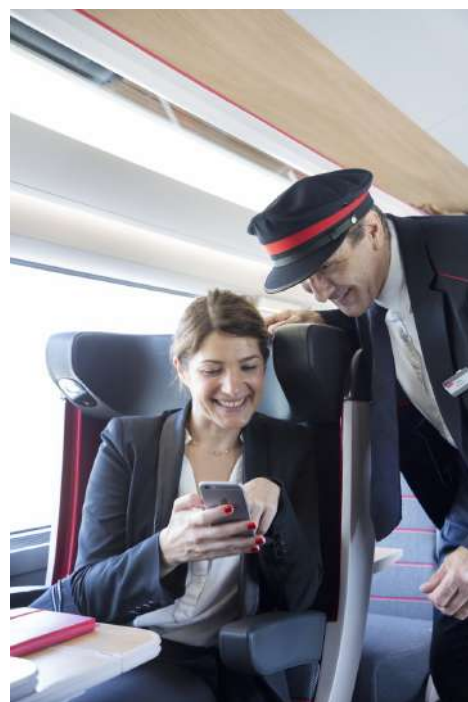
## Nous ne devons pas...

Nous impliquer dans des activités extérieures qui concurrencent le Groupe ou aident ses concurrents,

Avoir une relation privilégiée avec un fournisseur ou prestataire du Groupe qui nous place dans une situation de dépendance à son égard,

Participer à un processus de sélection alors qu'il existe des liens personnels (parenté, amitié,...) avec un responsable du candidat fournisseur ou prestataire,

Faire usage de notre autorité pour influencer des décisions du Groupe SNCF afin d'obtenir un avantage indu (financier ou non) pour nous-mêmes, un parent, une personne ou une entité à laquelle nous sommes liés.



# 06 PROTÉGER LES INFORMATIONS PERSONNELLES ET LES DONNÉES CONFIDENTIELLES



## Nous devons...

Protéger les informations confidentielles de nos clients, fournisseurs ou prestataires et les données personnelles,

Protéger le savoir-faire, les informations économiques, commerciales ou stratégiques et les données techniques du Groupe SNCF,

Observer les règles légales relatives aux données permettant l'identification des personnes physiques.



## Nous ne devons pas...

Diffuser via les médias sociaux, ou par un autre canal externe, des référentiels d'entreprise ou des documents internes,

Divulguer les éléments d'un brevet ou d'une marque commerciale et tous éléments de propriété intellectuelle du Groupe,

Communiquer nos identifiants et les mots de passe de nos outils informatiques professionnels à des collègues non habilités ou à des tiers,

Transmettre les données personnelles des salariés, fournisseurs, prestataires, partenaires à des collègues ou à des tiers non habilités ou en faire des usages non autorisés.



# 07 GÉRER ET UTILISER DE MANIÈRE RIGOUREUSE LES FONDS ET LE PATRIMOINE DE SNCF



## Nous devons...

Veiller à une utilisation légitime des fonds, des biens, des moyens et des outils du Groupe SNCF,

Gérer, exploiter et entretenir les équipements de manière rigoureuse afin de garantir la sécurité des personnels, des clients et des tiers,

Utiliser les biens et ressources du Groupe de manière honnête et conforme à leur destination,

Utiliser les ordinateurs, tablettes, téléphones à titre professionnel (l'usage privé est toléré, mais cela doit demeurer raisonnable et marginal),

Veiller à la bonne utilisation des systèmes d'information, avec un suivi régulier des habilitations.



## Nous ne devons pas...

Détourner ou utiliser à des fins privées les biens du Groupe SNCF à notre disposition (outils, véhicules, CB, tablettes, téléphones...),

Utiliser les systèmes d'information du Groupe SNCF dans des conditions pouvant porter atteinte à leur bon fonctionnement ou à leur sécurité.

# 08 RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



## Nous devons...

Observer les lois et les règles du Groupe SNCF sur la protection de l'environnement,

Mesurer et maîtriser les impacts sur l'environnement de notre activité professionnelle : installations, matériels et produits, gestes métier, vie au bureau, déplacements professionnels, gestion des déchets,

Adopter des méthodes et des comportements propres à minimiser ces impacts,

Participer par nos actions individuelles à la protection de la biodiversité et à la gestion durable des ressources.



## Nous ne devons pas...

Éluder des investissements, des procédures, des contrôles qui relèvent de la protection de l'environnement,

Taire ou masquer volontairement des informations concernant une pollution causée par le Groupe SNCF.



---

# 09 ÊTRE UN GROUPE CITOYEN RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



## Nous devons...

Assurer la transparence de nos comptes et assumer l'ensemble de nos impôts, taxes et contributions,

Respecter les cultures locales, intégrer dans nos politiques et nos actions l'ouverture sur les territoires, la diversité de nos concitoyens et la prise en compte des populations fragiles,

Exercer nos pratiques d'influence de manière citoyenne, responsable et transparente.



## Nous ne devons pas...

Exercer des pratiques d'influence en ayant recours à la corruption, au trafic d'influence ou à des pratiques malhonnêtes ou abusives,

Exercer sur notre lieu ou temps de travail des actions politiques sans lien avec nos missions.



---

# 10 S'ASSURER QUE NOS PRESTATAIRES, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES APPLIQUENT DES STANDARDS ÉTHIQUES ÉQUIVALENTS

## + **Nous devons...**

Faire connaître la Charte Éthique à nos prestataires, fournisseurs, partenaires, et à toutes nos parties prenantes, et leur demander de prendre l'engagement contractuel de la respecter et de la faire respecter par leurs sous-traitants,

Exiger de nos fournisseurs, prestataires ou partenaires, l'engagement de respecter l'interdiction du harcèlement, de la discrimination, du travail des enfants et du travail forcé,

Exiger de nos fournisseurs, prestataires ou partenaires qu'ils proscrivent tous agissements de corruption ou trafic d'influence.



## - **Nous ne devons pas...**

Contracter avec un fournisseur ou un prestataire qui ne respecte pas le droit du travail ou nos principes éthiques,

Contracter avec des personnes ou entreprises qui emploient des personnes en situation irrégulière ou des enfants,

Contracter avec des personnes ou entreprises qui pratiquent la privation de liberté, le travail forcé ou le travail nuisible à la santé physique ou mentale des salariés.



# 11 ASSUMER DES DEVOIRS SPÉCIFIQUES LIÉS AUX MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

## Laïcité et neutralité



### Nous devons...

Respecter et faire respecter la laïcité et la neutralité au sein du Groupe SNCF et de ses filiales exerçant des missions de service public,

Observer un strict devoir de réserve sur la manifestation de nos convictions politiques et religieuses,

Faire toujours passer en priorité les nécessités de bon fonctionnement du service public, notamment la continuité et l'égalité, par rapport aux demandes de nature religieuse d'usagers ou de collaborateurs.



### Nous ne devons pas...

Laisser s'installer une confusion entre nos convictions ou engagements privés (associatifs, politiques, religieux...) et les positions du Groupe SNCF,

Pratiquer ou tolérer dans l'entreprise le prosélytisme ou des comportements ostensiblement fondés sur des convictions politiques ou religieuses.





## Égalité de traitement



### Nous devons...

Assurer toujours, à situation comparable, une égalité de traitement pour l'accès de nos clients à nos services, de nos fournisseurs et prestataires à nos marchés et des utilisateurs au réseau ferré national et à ses infrastructures de service.



### Nous ne devons pas...

Adopter un comportement discriminatoire envers certains clients ou les priver indûment d'accès à nos services en raison de leur différence réelle ou supposée.

## Devoirs spécifiques de loyauté et de réserve



### Nous devons...

Adopter un comportement exemplaire à l'écoute et au service de nos clients,

Apporter spontanément une aide à nos clients si nécessaire et leur apporter l'information dont ils ont besoin,

Nous comporter dans les gares et dans les trains de manière à ne pas choquer les autres voyageurs et à ne pas alimenter de différend avec des collègues, tout particulièrement avec les contrôleurs.



### Nous ne devons pas...

Tenir des propos publics portant atteinte à la dignité des clients, notamment des voyageurs,

Évoquer dans les lieux publics, notamment dans les gares et dans les trains, sans souci de confidentialité ni de discrétion, des dossiers professionnels, nommer des clients ou des fournisseurs ou parler de pratiques professionnelles internes.

# TROIS RÉFLEXES

## POUR UNE CONDUITE ÉTHIQUE

---

### 01

#### Agir avec discernement

Tout collaborateur qui a un doute ou un dilemme éthique sur une action ou une décision et qui ne trouve pas la réponse dans la Charte éthique doit, dans un premier temps, appliquer une « Règle d'or » consistant à se poser les quatre questions suivantes :

Mon action ou ma décision est-elle conforme à la loi ?

Mon action ou ma décision est-elle conforme à la Charte éthique du Groupe SNCF ou au code de conduite anti-corruption ?

Mon action ou ma décision peut-elle avoir un impact négatif sur mon entreprise, mon entourage professionnel ou mes parties prenantes ?

Suis-je prêt à assumer mon action ou ma décision en toute transparence ?



# 02

## **Demander conseil**

Si le doute ou le dilemme subsistent, il faut demander conseil aux personnes compétentes : ligne managériale, direction des ressources humaines, direction juridique, direction de l'éthique.

La Direction de l'Éthique Groupe propose un dispositif de conseil et d'appui (voir à la fin du Mémo « Les liens utiles ») afin de répondre à tout collaborateur du groupe, l'orienter et l'aider dans l'action et la décision qu'il est susceptible de prendre.

# 03

## **Alerter**

Enfin, si un salarié est victime ou témoin d'un comportement qui lui paraît contraire à l'éthique, il peut utiliser le dispositif de l'alerte professionnelle en saisissant la Direction de l'Éthique Groupe.



# MYETIC

## L'application

**L'application MyEtic est à votre disposition pour :**

Vous informer sur les actualités et sur l'organisation de l'Éthique,  
Accéder aux publications de l'Éthique et les partager,  
Développer vos connaissances sur les thèmes Éthiques,  
Contacter un déontologue, pour solliciter un conseil, un appui,  
Alerter (dispositif d'alerte professionnelle SNCF).

# CONTACT

## LIGNE ÉTHIQUE

---

01 85 07 89 06  
(interne 38 09 06)

[ligneethique@sncf.fr](mailto:ligneethique@sncf.fr)

## ALERTE

---

01 85 07 89 05  
(interne 38 09 05)

[alerteethique@sncf.fr](mailto:alerteethique@sncf.fr)

**SNCF**  
**Direction de l'Éthique Groupe**  
**2 Place aux Étoiles**  
**CS 70001**  
**93633 La Plaine Saint-Denis**  
**Cedex**

